



Réunion Petite Enfance

12 octobre 2020



La Direction Petite Enfance a convié les organisations syndicales le lundi 12 octobre. Plusieurs points ont été abordés :

Changement dans la gestion des remplacements

Le système mis en place actuellement pour pallier à l'absentéisme ne fonctionne pas. C'est pourquoi la Direction Petite Enfance a mis en place un groupe de travail afin de trouver des solutions. Dans un premier temps cela concerne les Multi-accueils et Crèches collectives.

De ce groupe de travail est ressorti :

- Renfort sur les structures : chaque structure bénéficiera d'un agent supplémentaire afin de permettre de pallier en interne les premières absences,
- A partir de -4 agents, les directeurs/trices solliciteront les autres structures du secteur afin de renforcer temporairement leur équipe d'un agent supplémentaire.

L'agent en renfort sur une structure (personnel contractuel) sera sollicité en priorité afin de renforcer une autre équipe. Si cela n'était pas possible, un appel à volontariat des « agents fixes » pourra être réalisé.

Il s'agit d'une expérimentation qui débutera en janvier 2021, suivi d'un point d'étape quelques mois après. Ce nouveau dispositif concerne uniquement les agents auprès des enfants.

A noter : les absences des agents techniques restent gérées par le SORH.

FO reste attentif sur la mise en place de cette expérimentation.

Congés

Un calendrier prévisionnel des congés sera établi par chaque structure. Les agents devront faire part de leurs souhaits de congés à partir de janvier (période janvier à juin 2021).

1 demande de congés sera acceptée pendant les vacances scolaires.

2 à 3 demandes de congés seront acceptées hors vacances scolaires.

Chronotime

FO a rappelé les difficultés que rencontrent les agents à consulter leur Chronotime ; il est **ESSENTIEL que chaque structure soit équipée** d'un ordinateur en libre accès pour les agents.

Groupe de travail

Une nouvelle fois, FO demande la mise en place d'un groupe de travail sur les **fiches de postes** des Auxiliaires de Puériculture et des Directeurs/trices et adjoint/es de structures.

PRIME COVID : 25€/jour pour la Direction Petite Enfance

Dans un premier temps, FO félicite et remercie l'ensemble des agents qui se sont portés volontaires pour maintenir la continuité du service public et assurer l'accueil des enfants du personnel soignant durant la pandémie.

Après un travail de longue haleine, la prime sera bien versée aux agents concernés particulièrement mobilisés durant la période de référence (24/03/20 -> 23/05/20) sur le bulletin de salaire de novembre 2020 et sera intitulée « **Prime except COVID** ».

Chaque intervention, même de quelques heures par jour se comptabilise en une journée de travail. **Si vous contactez une erreur ou un oubli, CONTACTEZ-NOUS !!!**

REGISTRE DE SECURITE : un document qui doit exister... et vivre !

Ouvert et accessible à tous les agents de la structure, il doit être mis en permanence à leur disposition. Chaque agent peut (et nous l'y encourageons) à y consigner :

- Un risque éventuel observé ou connu,
- Un accident ou un incident vu ou vécu,
- Un dysfonctionnement d'une installation ou d'un dispositif de sécurité,
- Toute suggestion relative à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail.

Notre constat : Trop souvent, nous avons déploré un **Registre de Sécurité** difficilement accessible, non localisé ou absent.

Notre question : Cet outil est-il bien à disposition des agents au sein de la structure dans laquelle vous travaillez ? **Faites-NOUS le savoir (mail/téléphone) et contribuez ainsi à améliorer VOTRE sécurité.**



RIFSEEP

Dans le cadre de l'évolution nécessaire du RIFSEEP pour les métiers de la Petite Enfance revendiqué par FO, nous serons prochainement reçus afin d'évoquer les situations des Auxi', ATSEM, EJE, Puer' et Cadres de Santé.

FO demande une revalorisation du régime indemnitaire à la hauteur des attentes des agents, afin de rendre la filière médico-sociale plus attractive et ainsi lutter contre la pénurie de candidats dans la FPT.

CAP (Commission Administrative Paritaire)

La dernière CAP a eu lieu le vendredi 2 octobre 2020. FO est la seule Organisation Syndicale à siéger pour tous les grades, quelle que soit la filière.

Retrouvez les résultats sur notre site : www.fo-municipauxtoulouse.com

RAPPEL : Un **avancement de grade** ou une **promotion interne** fait évoluer votre rémunération. Contactez-nous pour en mesurer les effets !!



DERNIERE MINUTE : L'avancement au grade de **Cadre Supérieur de santé** sera présenté à une CAP de « rattrapage » en décembre. Vous êtes lauréat de l'examen professionnel ? **Informez-en immédiatement le SORH** pour bénéficier de l'avancement de grade avec **effet au 01/07/2020.**

SEGUR : Extension du Complément de Traitement Indiciaire (183€) dans la Fonction Publique Territoriale : un combat mené par FORCE OUVRIERE

FORCE OUVRIERE a signé le « *Ségu* de la Santé » et se félicite des avancées salariales et de carrières obtenues pour les personnels hospitaliers et les agents territoriaux exerçant dans les EHPAD.

Pour autant, **FO** rappelle que certains personnels de santé du secteur médico-social public sont exclus de cet accord, ce qui est inacceptable !



POUR FO, le Ségu de la Santé ne doit exclure personne !!

C'est pourquoi nous revendiquons l'extension de ce dispositif aux agents de la Fonction Publique Territoriale :

- Des crèches,
- Des écoles maternelles,
- Des services d'aide à domicile,
- Des foyers de logements qui dépendent des CCAS,
- Des Conseils Départementaux (travailleurs sociaux et médico-sociaux),
- Du secteur social,
- De l'aide sociale à l'enfance,
- Des services de la PMI,
- Du secteur de l'autonomie,
- Etc.

Suite aux demandes réitérées de **FO**, le **Premier Ministre a reçu une délégation** de notre Fédération le 6 octobre 2020 pour évoquer l'extension des 183 euros à l'ensemble du secteur social et médico-social de la Fonction Publique Territoriale.

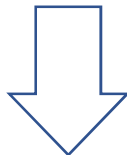
Concernant la Fonction Publique Territoriale, **FO** considère que l'urgence est de construire le rapport de force pour qu'enfin l'ensemble des « **exclus du Ségu** » puissent bénéficier également des mesures de revalorisation des salaires et des carrières.



***C'est pourquoi une mobilisation pourrait avoir lieu
le 5 novembre 2020 si le Gouvernement n'entend
pas nos revendications !!***

COMPTE EPARGNE TEMPS

Le décret 2020 -723 du 12 juin 2020 prévoit un assouplissement exceptionnel du compte épargne-temps dans la Fonction Publique Territoriale.



Le plafond de 60 jours prévu par le CET est porté à **70 jours**.

Cette dérogation vaut uniquement pour l'année 2020.

Rappel : avoir utilisé au moins 20 jours de congés dans l'année pour pouvoir alimenter son CET.

REPORT DE CONGES

Exceptionnellement, les congés et ATT cumulés en 2020 sont à solder avant le 30 juin 2021.



VOS DELEGUE(E)S **FO**

Filière Médico-Sociale:

Daisy DE MERLIER
Sandrine CORDERO
Karine AVIEZ
Sylvie TCHITCHEK
Jérôme DURAND

Filière Administrative:

Cécile JUNG
Caroline CANOPE

Syndicat Force Ouvrière

4 avenue du château d'eau 31300 Toulouse

fo-municipauxtoulouse.com – fo.petite.enfance@gmail.com – Tel : 05 61 22 24 41